

axelle 132 - octobre 2010

Créances alimentaires : nouveaux droits... et nouveaux risques !

À SAVOIR

Par Cécile De Wandeler - Bureau d'étude de Vie Féminine

Depuis le 1^{er} août 2010, une nouvelle loi concernant les créances alimentaires pour les enfants est d'application. Elle devait normalement permettre une objectivation des montants de ces pensions, mais le texte final passe à côté de l'objectif ! [1] Avec le « compte enfant », il risque même de provoquer d'autres désaccords entre les parents. Récapitulatif des points positifs et négatifs de cette loi qui pose plusieurs questions.

Pour commander ce numéro du magazine *axelle*, contactez la rédaction :

axelle magazine

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles

Tel : 00 32 2 227 13 19

axellemag@viefeminine.be

Notes

[1] Cf. « Créances alimentaires. Contrôler les dépenses sans objectiver le montant ? », axelle 127, mars 2010, pp. 12-13.